

Ecole Camille Claudel  
7, Rue de la Mairie  
35580 LASSY

## **Compte rendu du Conseil d'école du mardi 9 juin 2015**

**18.30 – 20.30**

### **Personnes présentes :**

#### Mairie :

Le maire : Mr Le Chénéchal  
Mme Gérard, Adjointe aux affaires scolaires

Parents d'élèves : Jean-François Bordais, Virginie Thoby, Romain Kimmerlé, Vanessa Lollivier, Valérie Renault, Caroline Thibault, Carole Fournier

#### Enseignants :

Alexandra Rougé (CP), Laurence Le Métayer (GS), Aurélie Le Gall (CE1/CE2), Hélène Désert (CM1/CM2), Georges Guenharo (Directeur, CE2/CM1), Françoise Carval (PS/MS), Céline Le Picard (CP/CE1), Maëva Aulagner (PS/MS)

ATSEM : Peggy Micault, Martine Kermorgant

### **Ordre du jour**

#### **Rentrée 2015, ouverture conditionnelle d'une 9eme classe**

Le seuil d'ouverture de 132 élèves en élémentaire est atteint.  
PS/31 MS/24 GS/21 CP/23 CE1/36 CE2/21 CM1/21 CM2/21

Il est probable que l'école puisse profiter d'une ouverture de classe, ce qui la portera à 9 classes. Sans ouverture de classe, il y aura des doubles niveaux sur les classes de l'élémentaire, excepté au CP et le cycle 3 sera particulièrement chargé. S'il y a une ouverture, après décompte des élèves par Monsieur l'inspecteur, le jour de la rentrée, les enfants seront répartis dans des cours uniques. Cela nécessitera un aménagement de classe et l'achat de mobilier pour compléter l'existant, ce que valide la municipalité. En maternelle, les élèves seront répartis sur deux classes de PS/MS et une classe de MS/GS.

#### **Nouveau dispositif, le PAP**

Nouveau dispositif depuis le début de l'année 2015, Le PAP, Plan d'Accompagnement Personnalisé, permettra de prendre en charge des enfants, présentant des troubles d'apprentissages ne relevant pas du handicap. Ces difficultés devront être repérées par l'enseignant et reconnues par le médecin scolaire. Ensemble, ils établiront un aménagement pour l'élève concerné.

#### **La liaison Ecole-Collège dans la loi de refondation**

A la rentrée, les cycles vont être révisés. Le CE2 bascule sur le cycle 2, et la 6ème intègre le cycle 3. Cela demandera beaucoup de concertation et de suivi avec les collègues du collège. Mme Désert souhaiterait reconduire des projets en collaboration avec le collège, comme l'an passé. A ce jour, il y a une volonté de réussir cette liaison, mais on se heurte encore à des problèmes concrets d'organisation. Nous rappelons que le collège propose une journée porte ouverte pour les enfants accompagnés de leurs parents.

Le dispositif prévoit aussi la mise en place de PPRE passerelle. L'école en avait mis en place en 2013 mais n'a pas reconduit le dispositif en 2014 et en 2015, suite au peu de suivi organisé par le collège. On rappelle que ces PPRE sont mis en place pour faciliter l'intégration et le suivi au collège des élèves présentant des difficultés en fin de CM2.

### **Bilan des projets :**

#### **Orchestre à l'école**

Ce projet d'une durée de quatre ans s'achève cette année sur un bilan positif. Il a permis aux élèves de développer une culture musicale. Les musiciens en herbe ont assisté à des concerts, rencontré des artistes ; ils se sont produits en orchestre. Certains d'entre eux continuent l'apprentissage de la musique sur leur temps personnel.

Nous remercions la municipalité de s'être engagée dans ce projet et Musicole pour son travail.

#### **USEP**

En maternelle, les élèves ont participé au mois de mai à un parcours d'orientation. Des élèves de CE1 et les élèves du cycle 3 ont fait une randonnée urbaine à Rennes. Les élèves de grande section partent prochainement en randonnée à Laillé, pour 7 km, tandis que les élèves de cycle 2 profiteront des jeux traditionnels à Lassy. Ils seront accompagnés des élèves de Bruz.

A la rentrée, la classe de découverte sera reconduite par Mme Désert sur la troisième semaine de septembre, pour tous les élèves de CM2.

L'ouverture conditionnelle d'une sixième classe en élémentaire ne permet pas encore de préciser si des élèves de CM1 se joindront à ce projet.

Question posée par les parents concernant le permis piéton et le permis vélo Pourquoi n'ont-ils pas été organisés ?

M. Guenharo explique que solliciter la gendarmerie pour l'organisation du permis piéton CE2 devient extrêmement difficile. La gendarmerie manque d'effectif et ne se déplace pas si aucune demande n'est faite, ce qui a été le cas cette année.

Concernant le permis vélo : Mme Désert explique que le permis vélo devait être remanié cette année, explications données par la gendarmerie elle-même. Cette dernière n'a pas encore contacté l'école. Nous sommes mi-juin. La passation du permis n'aura donc pas lieu.

#### **Accès au stade de l'école**

En l'absence de salle de sport, Monsieur Guenharo vient de faire une demande à la municipalité pour que le stade municipal soit accessible aux classes à partir du printemps. Cela permettrait de diversifier les activités sportives que les enseignants dispensent à leurs élèves.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'un stade d'honneur, que cet équipement est fragile et coûteux. Son accès est interdit au public.

Mme Fournier déplore que ce terrain de haute gamme soit si peu utilisé.

Mme Thibault dit que Monsieur Soutif, président du club de foot, n'est pas opposé à l'utilisation du terrain sur les mois de mai et juin. Monsieur le maire rappelle que c'est une commission qui doit statuer. Un autre terrain herbeux pourrait éventuellement nous être mis à disposition. Une rénovation du terrain multisports est également envisagée. Il faudra donc être patient.

## Planning des ATSEM et remplacements / point à la demande des parents

Les parents d'élèves interrogent la municipalité sur sa nouvelle décision :

« En cas d'absence, les ATSEM ne sont remplacés qu'à partir du quatrième jour. »

Monsieur le maire précise que cela est le fait de restrictions budgétaires. La municipalité s'aligne sur les autres communes environnantes qui fonctionnent déjà de cette manière.

Les enseignantes notifient que cette décision municipale nécessite des aménagements des apprentissages et une surcharge de travail pour les ATSEM présentes.

Mme Aulagner demande à ce que les enseignantes soient prévenues en cas de changement de personnel afin de pouvoir en informer les enfants, en particulier avant le temps de repos.

Mme Carval interroge la municipalité sur la qualification du personnel remplaçant. Mme Gérard assure que toute personne intervenant auprès des enfants sur le temps scolaire est détentrice d'un BAFA, d'un CAP petite enfance ou du concours d'ATSEM.

Monsieur le directeur et Monsieur le maire apportent des précisions quant au personnel ATSEM (Agent Territoriaux Spécialisé des Ecoles Maternelles) :

Les ATSEM relèvent, pour leur gestion administrative, des services communaux. Leur traitement est exclusivement à la charge de la commune. Pendant son service dans les locaux scolaires, l'ATSEM est placé sous l'autorité du directeur ou de la directrice (article R412-127 du code des communes). Le décret n° 89-122 du 24 février 1989 (article 2) relatif aux directeurs d'école précise que le directeur d'école organise le travail des personnels communaux en service à l'école qui, pendant leur service dans les locaux scolaires, sont placés sous son autorité. Pendant leur service dans les locaux scolaires, les ATSEM reçoivent donc leurs instructions du directeur.

Les enseignantes et les ATSEM travaillent à flux tendu.

Les ATSEM nous font part de leurs journées chargées avec de multiples tâches réparties sur des activités successives : garderie du matin, classe, restauration, classe, TAP, garderie du soir, et demandent à ce que cela soit pris en compte.

Les enseignantes souhaitent que les temps de pause du personnel ne soient pas exclusivement pris sur les temps de classe. Mme Carval demande à ce qu'il y ait une ATSEM référent pour chaque classe. A ce jour, 4 ATSEM interviennent sur sa classe.

Les parents d'élèves attirent l'attention de la municipalité pour que l'accompagnement des enfants soit une priorité et que les questions relatives aux ATSEM ne soient pas négligées pour des raisons budgétaires.

Une réunion est planifiée afin de faire le point sur cette année et envisager l'organisation de l'année 2015-2016.

Monsieur Guenharo fera en sorte que cette nouvelle organisation permette aux enseignantes et aux ATSEM de travailler dans les meilleures conditions.

## **Organisation de la piscine pour la rentrée**

Une réunion est prévue le 30 juin pour organiser les créneaux de piscine de l'an prochain. A ce jour, Madame Le Picard, n'est pas en mesure de fournir plus de renseignements.

## **Bilan des TAP et prévisions**

On note une fréquentation régulière des enfants et une augmentation des effectifs de maternelle. Mme Gérard précise que l'an prochain des activités seront également proposées par le centre des Bruyères avec un personnel qualifié. Elle remercie également l'ensemble des intervenants TAP pour leur investissement à la manifestation des Arts2 Rues.

Les parents interrogent la municipalité sur l'organisation de certaines activités. La municipalité en prend note pour apporter des améliorations l'an prochain.

M. Guenharo ajoute une remarque qui concerne les retards à la sortie de l'école

De trop nombreux retards ont été observés le mercredi midi et les jours de TAP.

Les décisions suivantes sont validées ce jour par le conseil d'école :

- En cas de retard le mercredi à 12h30, tout enfant sera remis au service de restauration scolaire. Tout repas entamé sera dû.
- En cas de retard à 15h15, tout enfant non-inscrit au TAP, sera remis au référent TAP, au tarif de la garderie.

## **Points APE**

Mme Thibault fait le bilan des activités financées par l'APE. Elle propose également de mettre à disposition de l'école, le décor du château fort des Arts2rues.

## **Aide aux devoirs**

Mme Renault, présidente de l'association d'aide aux devoirs se dit satisfaite de l'organisation proposée cette année. Les enfants sont encadrés tous les lundis, mardi et jeudis par trois adultes bénévoles, ce qui permet de les accompagner au mieux et de rendre l'activité agréable.

Cette association est un soutien pour les familles. Elle demande aux enseignants de lui faire part à la rentrée prochaine de leurs demandes, de leurs exigences, et de ne pas hésiter à rappeler aux familles l'existence de ce service.

Secrétaire de séance : Mme Carval

Directeur, M. Guenharo